

DÉPARTEMENT
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
L'ISLE-ADAM

VILLE DE L'ISLE-ADAM

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Séance du : Vendredi 24 mars 2023

CONVOCATION

Date : 17 mars 2023
Affichée le : 17 mars 2023

Nombre de conseillers :

En exercice :	33
Présents :	27
Votants :	33
Pouvoirs :	6
Absent :	0

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Affichée et mise en ligne le :
31 mars 2023DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR
LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :
3 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi vingt-quatre mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BREC'H – M. Joël MOREAU – Mme Agnès TELLIER – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Annie PARAGE – M. François DELAIS – Mme Virginie GRANTE – M. Loïc LEBALLEUR – Mme Cécile PIGNOL – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – M. Michel GINOX – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – M. Rodolphe MIET – Mme Sophie ALEXANDRE-CARBON – Mme Sophie GUILHAUME – M. Julien DOLFI – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS – Mme Claudine MULLER.

Absents représentés

M. Jean-Dominique GILLIS Pouvoir à M. Michel VRAY
Mme Carole BOULANGER Pouvoir à Mme Julita SALBERT
Mme Gaëlle DEMARS Pouvoir à Mme Cécile PIGNOL
M. Gérard BRUNEL Pouvoir à M. Joël MOREAU
M. Thierry MALHERBE Pouvoir à M. Rodolphe MIET
M. François RAMPON Pouvoir à M. Alphonse PAGNON

Secrétaire de séance : Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2023-03-19

OBJET : TARIFS D'ACCUEIL EN STRUCTURE PETITE ENFANCE DES ENFANTS PLACÉS PAR L'AIDE À L'ENFANCE (ASE).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que suite à la demande de la Caisse d'Allocations Familiales, une mise à jour du règlement de fonctionnement des EAJE est requise :

- ***Pour l'accueil des enfants placés par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)***
- ***Pour les familles ayant des ressources nulles ou inférieures au plancher de ressources***
- ***Pour les personnes non allocataires ne disposant ni d'avis d'imposition, ni de fiches de salaires***

Considérant que suite à la circulaire N°2019-005 en date du 5 juin 2019, ce type d'accueil a une tarification à l'heure spécifique. Elle s'appuie sur le plancher de ressources que publie chaque année la CAF. Le montant de ressources plancher à retenir est égal au RSA socle mensuel garanti à une personne isolée avec un enfant, déduction faite du forfait logement. Pour 2023, le plancher est égal à 754,16€.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 32 voix pour,

- **approuve** les tarifs pour l'année 2023 pour les enfants placés par l'ASE.

Pour extrait certifié conforme,


Le Maire,
Sébastien PONIATOWSKI


Le secrétaire de séance
Julita SALBERT